

IMPORTANT

Si le montant des salaires bruts mensuels versés est inférieur à 6 fois le SMIC
et si l’entreprise a employé au moins un apprenti en 2022, **vous n’avez pas à remplir ce bordereau.**

VOTRE ENTREPRISE

SIRET :
Dénomination :
Adresse :
.....
CP : Ville :
Personne à contacter :
Tél : Mail :

CALCUL DE LA TAXE D’APPRENTISSAGE

Masse salariale brute 2022 x 0,68% = Taxe d’Apprentissage 2023 dont :
> 87% versés mensuellement à l’URSSAF pour l’apprentissage,
> le solde de **13 % affectés par vos soins** à l’école ou aux écoles de votre choix.

VOTRE AFFECTATION AU CNPC SPORT VIA LA PLATEFORME SOLTEA

Affectation obligatoirement via la plateforme SOLTEA par ici : <https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>

N’envoyez plus aucun versement direct au CNPC SPORT !

Je choisis de flécher vers le CNPC SPORT mon solde de Taxe d’Apprentissage et de verser la somme de.....€

IDENTIFIANT DU CNPC SPORT SUR SOLTEA

> CODE UAI 0642086V
> SIRET 186 400 024 000 11



Promesse d’affectation à retourner à : CNPC SPORT - 2 av. du stade d’eaux-vives - 64320 BIZANOS ou par email à n-landeau@cnpc.fr

VOTRE CONTACT

Pour toute aide ou complément d’information sur votre versement, n’hésitez pas à contacter :

Nathalie LANDEAU
05 59 62 98 29 - n-landeau@cnpc.fr

Signature et cachet